NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/127
19 mars 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 6 août 1995, adressée au Président de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

GE.96-11200 (F)

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, la copie de la lettre que j'ai adressée, d'ordre de mon Gouvernement, aux organisations humanitaires internationales concernant l'agression de la Croatie contre la République serbe de Krajina, zone protégée par les Nations Unies, et de vous prier de bien vouloir la faire distribuer à tous les membres de la Commission.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les mesures qui relèvent de votre compétence afin de mettre un terme à l'agression croate, d'empêcher une catastrophe humanitaire aux conséquences sans précédent et de protéger également les droits de l'homme et les libertés fondamentales des Serbes de la Krajina.

L'Ambassadeur
(Signé) : Vladimir Pavicevic

Lettre datée du 6 août 1995, adressée au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés par le Représentant permanent de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

D'ordre de mon Gouvernement, je m'adresse à vous au sujet de la dernière agression armée perpétrée par la Croatie contre la population serbe de la République serbe de Krajina, agression qui surpasse, en ampleur et en arrogance, tous les actes d'agression auxquels la Croatie s'est livrée jusqu'à présent. Le bombardement de toutes les villes de la République serbe de Krajina à l'aide d'artillerie lourde et de roquettes montre bien que l'un des principaux objectifs de cette agression est de causer des pertes importantes parmi les civils et de chasser ces derniers d'une région où ils vivent depuis des siècles.

Il s'agit là de la septième agression perpétrée par la Croatie, sans susciter de réaction, contre les zones protégées par les Nations Unies (ZPNU), entraînant ainsi un élargissement du conflit aux conséquences imprévisibles, à la fois dans la région et au-delà.

Une dévastation inouïe se poursuit actuellement, à laquelle s'ajoutent le meurtre de civils (femmes, enfants, vieillards) ainsi que des violations des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Cette purification ethnique d'une ampleur sans précédent, qui a provoqué l'exode de plus de 100 000 réfugiés serbes, est conforme à la politique manifestement génocidaire menée contre le peuple serbe et justifie, de la manière la plus absolue qui soit, les craintes que partagent les Serbes depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Tudjman. L'administration Tudjman poursuit le même objectif qu'autrefois les odieux oustachis et le régime fasciste d'Ante Pavelic, à savoir exterminer les Serbes et les chasser des fermes qu'ils occupent depuis des siècles sur le territoire de la Krajina.

Avant même cette dernière agression, quelque 350 000 personnes avaient fui le territoire contrôlé par Tudjman, et ceux qui ont essayé de rester dans leurs fermes ont été harcelés de toutes les manières possibles, convertis de force au catholicisme, soumis à la discrimination dans tous les domaines (chassés de leurs foyers, renvoyés des postes qu'ils occupaient, dépossédés de leurs biens) et leurs droits humains et civils fondamentaux ont été foulés aux pieds avec la plus extrême brutalité. Pendant l'agression croate contre la ZPNU de l'ouest, en mai 1995, tous les Serbes qui se trouvaient là ont été assassinés, blessés ou expulsés.

Cette politique croate de guerre et d'hégémonie représente la menace la plus grave contre la paix et la stabilité dans les Balkans.

Malheureusement, tout indique que cette agression contre la République serbe de Krajina n'est pas un acte que la Croatie commet seule mais bien plutôt avec l'appui de puissants protecteurs dont la stratégie, depuis le tout début de la crise yougoslave, est dirigée en premier lieu contre le peuple serbe et la République fédérative de Yougoslavie.

Il est clair qu'il s'agit d'un acte d'agression soigneusement et méticuleusement préparé, qui implique également la purification totale des territoires habités par les Serbes.

L'agression croate contre la Krajina confirme les pratiques poursuivies par certains en vue d'aiguiser les tensions et de provoquer l'escalade des conflits militaires en Bosnie et dans la Krajina, chaque fois que la perspective d'un progrès concret vers un règlement politique devient palpable. C'est ainsi que les plans destinés à résoudre la crise dans l'ex-Bosnie-Herzégovine ont été sabotés; c'est ce qui s'est passé lorsque les négociations trilatérales entre Knin et Zagreb ont progressé et c'est ce qui se passe encore actuellement, avec cette volonté de faire échouer les négociations entre la République fédérative de Yougoslavie et le Groupe de contact.

Ce à quoi nous assistons en ce moment, ce n'est pas la reconquête de territoires perdus par les Croates. C'est un acte d'agression délibérée contre des territoires serbes ethniquement purs, dont le but est d'annexer à la Croatie ces territoires où ne doit plus rester un seul Serbe. La présente agression armée, qui est perpétrée au moment où des négociations se tiennent à Genève avec la partie serbe et où les Serbes se déclarent prêts à négocier un règlement politique basé sur le plan de division en quatre zones, montre bien que la prétendue réintégration de la Krajina signifie en fait l'annexion par la force de ce territoire, mais sans sa population.

Nous notons avec consternation que la communauté internationale fait la sourde oreille, qu'elle ne prend aucune mesure pour empêcher la Croatie de poursuivre son odieuse politique à l'égard des Serbes, et que le Conseil de sécurité a, à cet égard, une responsabilité particulière. C'est en effet au Conseil de sécurité qu'il incombe, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité et de protéger les victimes de l'agression, comme le Conseil l'a lui-même affirmé dans ses déclarations, lorsqu'il a souligné que les actions de la Croatie constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures concrètes et énergiques pour faire cesser les actes criminels à caractère génocidaire commis par la Croatie. Depuis le tout début de la crise sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité a, par ses activités et ses décisions, mené une offensive contre la République fédérative de Yougoslavie, imposant à celle-ci, sans aucune justification, des sanctions dont l'ampleur et le poids sont sans précédent dans l'histoire des Nations Unies.

Quels sont les critères qui prévalent à l'heure actuelle face à l'agression déclarée de la Croatie et à sa violation flagrante du droit international humanitaire ? Là encore, le Conseil de sécurité tolère le fait que les forces de l'OTAN se rangent arbitrairement aux côtés de l'agresseur et bombardent les positions serbes en utilisant des radars.

L'ONU ayant donné des garanties de sécurité physique et de paix à la population de la Krajina en 1991 dans le cadre du Plan Vance, c'est à elle qu'il incombe au premier chef de s'opposer résolument à la Croatie et de l'empêcher de se livrer à de nouvelles agressions.

A notre avis, pour sortir de la situation actuelle, il faut que le Conseil de sécurité fasse preuve de détermination, que la communauté internationale tout entière condamne l'agression de la Croatie, ses crimes

de guerre et sa purification ethnique, qu'une ferme action politique soit engagée à l'échelon international en vue de reprendre le processus de négociation et d'aboutir à des solutions politiques justes et équitables et que les forces croates se retirent des territoires de la Krajina protégés par l'ONU.

La République fédérative de Yougoslavie considère que la crise dans les territoires de l'ex-Yougoslavie dévastés par la guerre peut être réglée avec succès et de façon durable à condition qu'elle le soit d'une manière pacifique et avec des moyens exclusivement politiques.

Etant donné la situation effroyable dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers de civils innocents, la République fédérative de Yougoslavie attend de toutes les organisations internationales qu'elles acheminent d'urgence des secours adéquats afin d'empêcher une catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent.

A cause du caractère soudain de l'agression et du bombardement délibéré de la population civile dans les principales villes et villages, les habitants ont été forcés de fuir leurs fermes sans avoir le temps d'emporter le strict nécessaire. Dans cette situation, il est essentiel de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide sur les lieux où ils se trouvent actuellement. Cette population en danger manque de tout - logements, nourriture, vêtements, médicaments et tout ce qui est nécessaire pour assurer l'hygiène la plus élémentaire.

Nous tenons tout particulièrement à souligner que, en raison des difficultés économiques auxquelles la République fédérative de Yougoslavie est depuis longtemps confrontée et aux grands nombres de réfugiés qu'elle accueille déjà, son Gouvernement et ses citoyens ne seront pas en mesure, en dépit des efforts énormes qu'ils déploient, de fournir une assistance face à cette catastrophe humanitaire si, de son côté, la communauté internationale n'intervient pas de façon adéquate.

L'Ambassadeur
(Signé) : Vladimir Pavicevic